

RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



Stratégie Régionale Eau

*Journées d'étude Ouvrages et usages du patrimoine de l'eau des rivières
Les 17 et 18 octobre 2018*

I – L'Eau : un enjeu majeur pour la Nouvelle-Aquitaine

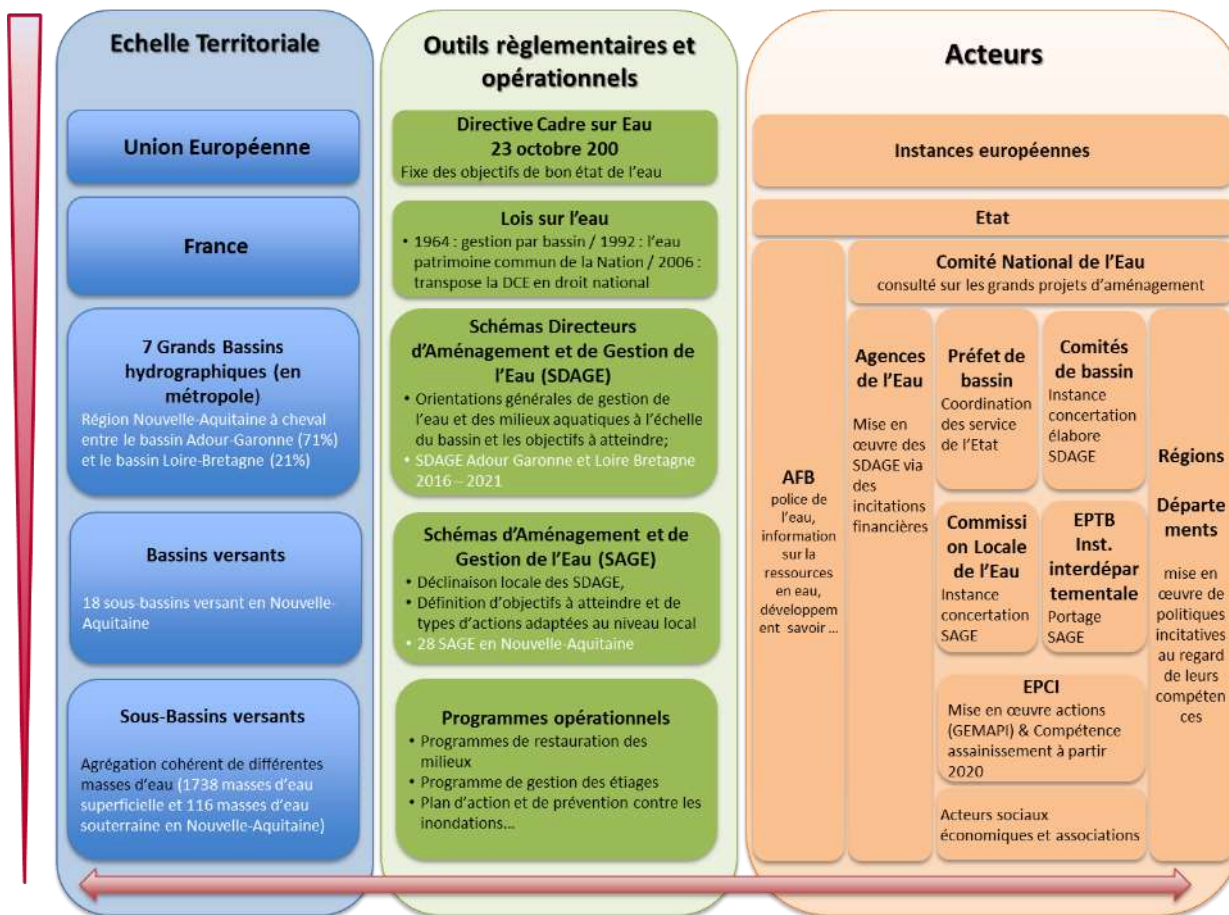
- ✓ *Une démarche concertée*
- ✓ *Un état des lieux partagé et objectif*
- ✓ *Des enjeux prioritaires*

III – La Stratégie Régionale de l'Eau en Nouvelle-Aquitaine

- ✓ *Les principes fondamentaux*
- ✓ *Les 4 orientations*
- ✓ *Déclinaison opérationnelles (continuité écologique...)*

I - L'Eau, un enjeu majeur pour la Région Nouvelle-Aquitaine

- Élément universel et fondamental pour la vie, disponible en quantité finie
- Patrimoine commun de la nation
- Large panel d'acteurs agissent et interagissent à différentes échelles



=> Volonté d'affirmer ambition d'être un acteur incontournable du grand cycle de l'eau en se dotant d'une stratégie régionale de l'eau ambitieuse et transversale

→ En mars 2017 : la Région lance une large concertation

→ Fin avril 2017 : Conférence scientifique posant **état des lieux partagé objectif**

→ Juin 2017 : **4 ateliers de concertation** (Bayonne, Pessac, Limoges, Poitiers) où près de 500 acteurs ont pu partager et hiérarchiser les enjeux régionaux

→ Juillet 2017 : **consultation dématérialisée** et contributions libres, de près de 220 acteurs

→ Session du 25 juin 2018 : **Vote de la Stratégie Régionale de l'Eau et du règlement d'intervention** en faveur de l'Eau en Nouvelle-Aquitaine

I - L'Eau, un enjeu majeur pour la Région Nouvelle-Aquitaine

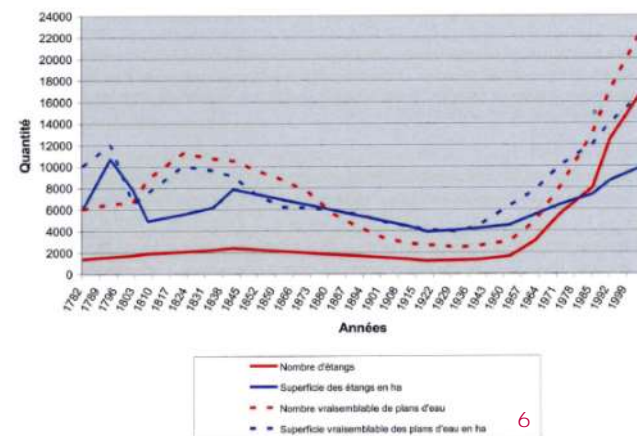
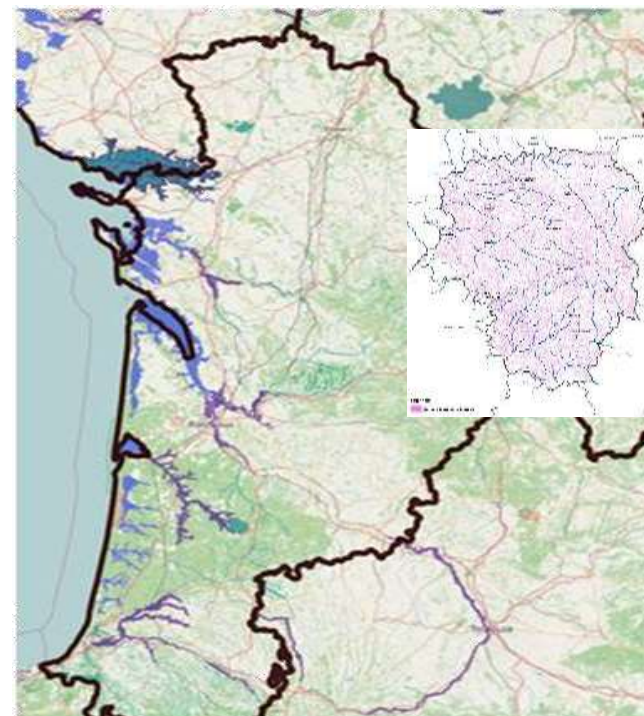
- La Nouvelle-Aquitaine: un territoire partagé entre les bassins versants Adour-Garonne (71%) et Loire-Bretagne (29%)
- Sept principaux bassins à l'échelle du territoire
- 74 000 km de cours d'eau dont 12 000 km de cours d'eau principaux
- Des densités du réseau hydrographiques très variables associant têtes de bassin, fleuves et zones estuariennes
- 30 000 km sont classés au titre de la protection de la continuité écologique (liste 1 et 2)
- De très nombreux réservoirs aquifères, libres ou captifs, sédimentaires, alluvionnaires, des socles, karstiques – un stockage de l'eau



I - L'Eau, un enjeu majeur pour la Région Nouvelle-Aquitaine

- Un territoire comptant de nombreuses zones **humides d'intérêt communautaire** aux typologies variées allant des marais littoraux (marais poitevin, marais de rochefort, estuaire de la Gironde, le marais d'Orx, les Barthes de l'Adour), aux très nombreuses zones humides des territoires de têtes de bassin
- Un réseau hydrographique localement parsemé **d'étangs** à l'image de territoire limousin et étangs littoraux (girondins et landais)
 - ✓ 26 000 plans d'eau dont 90% < à 1 hectare
 - ✓ Vassivière ou Bort-les-Orgues (5ème barrage de France).
- Des écosystèmes qui accueillent encore de nombreuses espèces patrimoniales à l'image des poissons migrateurs

Forte interaction entre les ressources dans l'espace et dans le temps

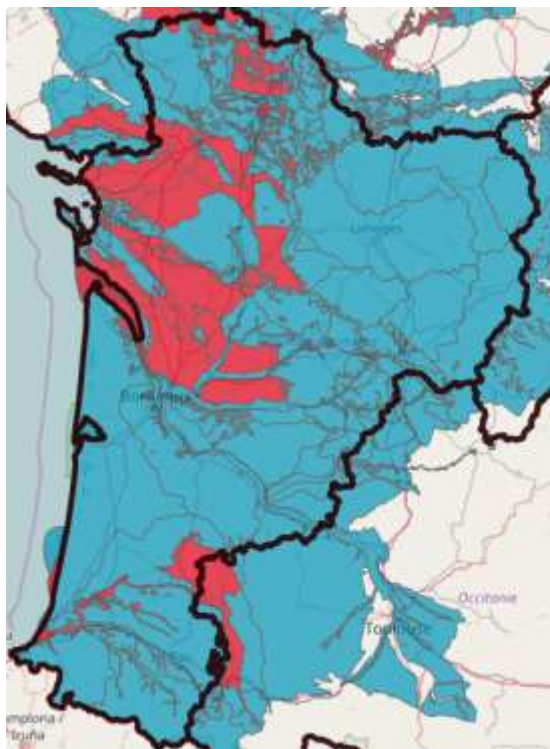


- De nombreuses altérations du fonctionnement hydrologique et morphologique,
- Des prélèvements significatifs :
1,5 milliards de m³ prélevés (46% pour agriculture, 34 % AEP, 12% industrie et 8% énergie)
=> 75% du territoire régionale en ZRE
- Des rejets polluants nombreux (45% territoire en zone vulnérables nitrate et 36 % des linéaires de cours d'eau à risque « pesticides)
- Des 2/3 rivières globalement dégradées
- Persistance des pressions sur les zones humides



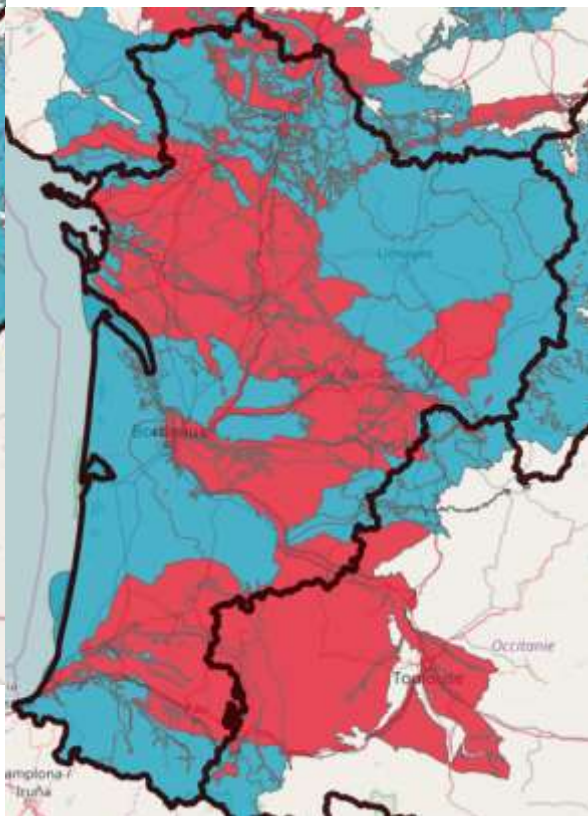
I - L'Eau, un enjeu majeur pour la Région Nouvelle-Aquitaine

80% des eaux destinées à l'Eau Potable prélevées en nappes (65% au niveau national)



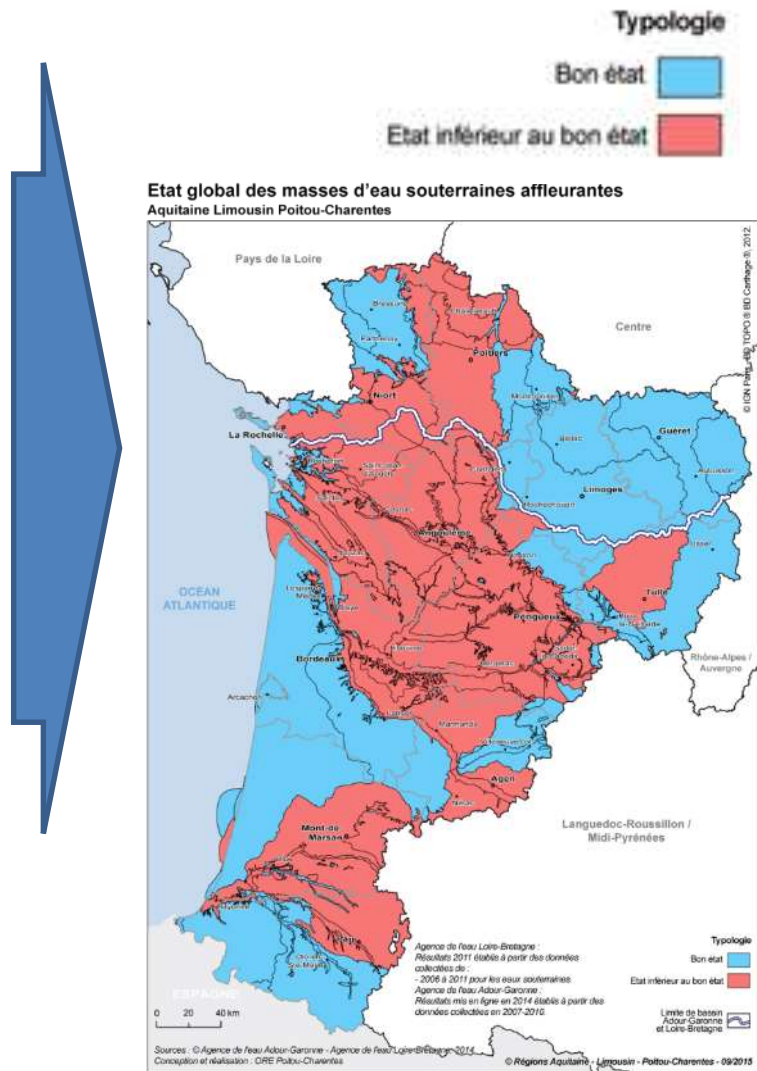
Etat quantitatif eaux souterraines [Sigore 2016]

15% des masses d'eau souterraines en déséquilibre quantitatif



Etat quantitatif eaux souterraines [Sigore 2016]

1/3 des masses d'eau souterraines en mauvais état chimique (NO₃⁻, Pesticides)



Ces pressions se trouveront accentuées par les effets du changement climatique

- Cycle hydrologique perturbé => Etiages plus longs et plus sévère, élévation des températures, limitation des dilutions
- Baisse de 20 à 40% des débits des rivières => surexploitation des eaux souterraines
- Augmentation des températures => +1°C se traduit par une augmentation de l'eau potable consommée de 1,6%

5 enjeux prioritaires guidant la stratégie

- Une complémentarité à développer entre la préservation de l'eau et des notions intégratrices comme le développement économique et l'aménagement du territoire
 - Une maîtrise et un équilibre des usages pour répondre aux fortes tensions sur la ressource disponible
 - Une nécessaire adaptation induite par les effets du changement climatique
 - Les têtes de bassin versant, un écosystème fragile à préserver, porte d'entrée de l'hydrosystème
 - Une qualité de l'eau dégradée liée aux activités humaines et à la géomorphologie.

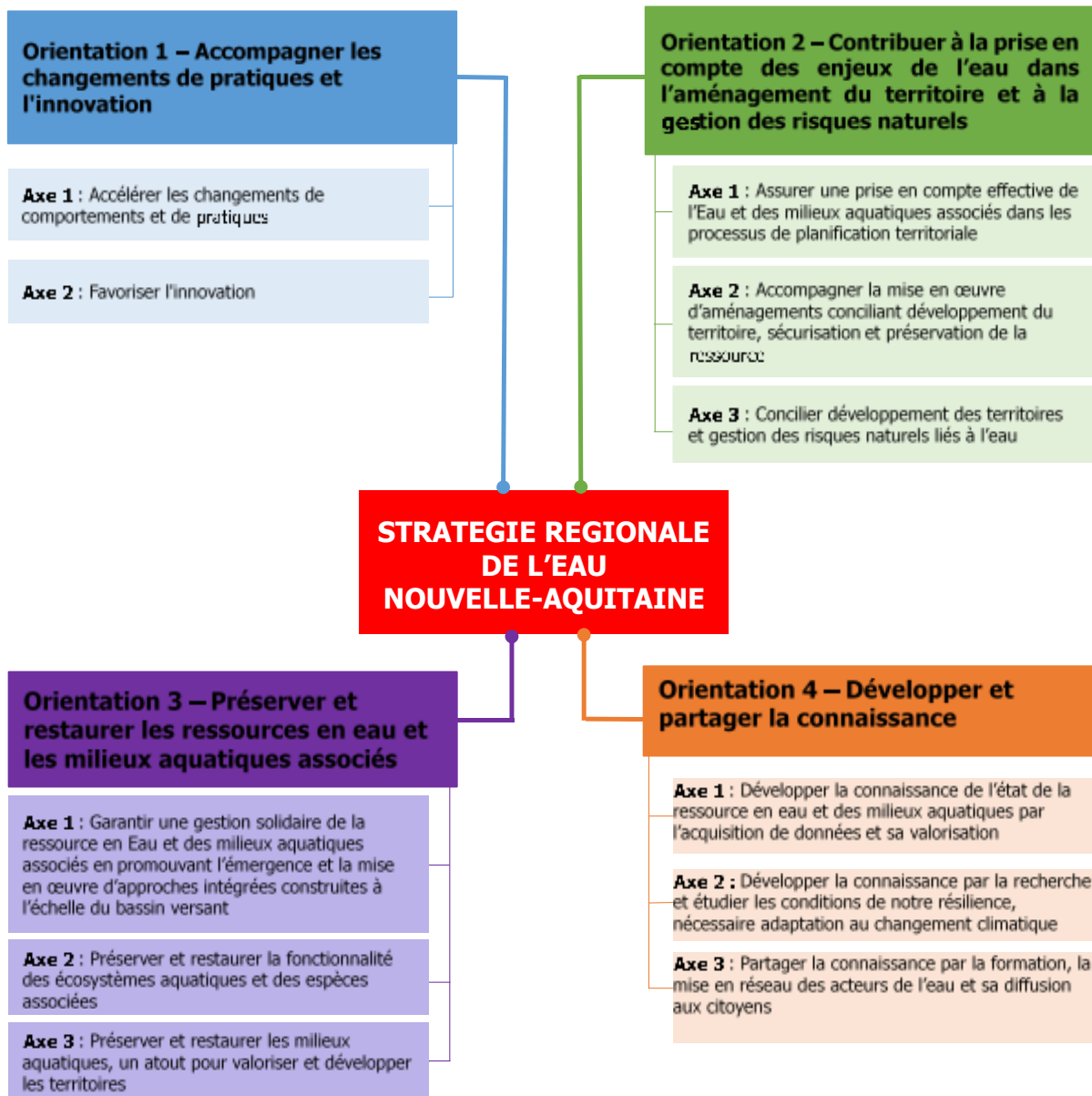
Les ambitions affichées par cette stratégie sont multiples :

- prendre en compte les incidences des politiques régionales sur la ressource en eau de la Nouvelle-Aquitaine ;
- concevoir la préservation de la ressource en eau (quantité, qualité, milieux) et l’**optimisation** de ses usages comme des facteurs de durabilité économique et de développement **des territoires, d’attractivité**, de compétitivité, dans le respect de la hiérarchisation réglementaire des usages ;
- projeter les politiques régionales au regard des effets attendus du changement climatique particulièrement prégnants sur la ressource en eau.

5 principes fondamentaux



II – La Stratégie Régionale de l'Eau en Nouvelle-Aquitaine



Orientation 1 : Accompagner les changements de pratiques et l’innovation

Pour relever de défi de la bonne adéquation entre préservation de la ressource en eau et développement des usages, dans un contexte de changement climatique, il s’agit **d’accompagner** un changement profond de pratiques, de comportements, de systèmes de production ou **d’utilisation** des ressources en eau, mobiliser les acteurs de la recherche et du monde économique.

Axe opérationnel 1 : Accélérer les changements de comportements et de pratiques

Axe opérationnel 2 : Favoriser l’innovation

Orientation 2 : Contribuer à la prise en compte des enjeux de l’eau dans l’aménagement du territoire et à la gestion des risques naturels

L’une des compétences majeures de la Région est l’aménagement du territoire, avec en particulier l’élaboration du SRADDET. Il convient qu’elle puisse favoriser la prise en compte effective de l’eau sur et pour les territoires dans la planification territoriale et urbanisme, la gestion des risques d’inondation, la gestion quantitative de l’eau (notamment lien avec les usages agricoles).

Axe opérationnel 1 : Assurer une prise en compte effective de l’Eau et des milieux aquatiques associés dans les processus de planification territoriale

Axe opérationnel 2 : Accompagner la mise en œuvre d’aménagements conciliant développement du territoire, sécurisation et préservation de la ressource

Axe opérationnel 3 : Concilier développement des territoires et gestion des risques naturels liés à l’eau

Orientation 3 : Préserver et restaurer les ressources en eau et les milieux aquatiques associés

Il s’agit de promouvoir une politique intégrée et cohérente de restauration et de préservation des milieux aquatiques (cours d’eau, zones humides, ...) à **une échelle de bassin**, contribuant à renforcer, dans une **approche optimisée (coût-efficacité)**, **la qualité des services rendus** par les milieux aquatiques (qualité, quantité, espèces patrimoniales), la **résilience des territoires** faces aux effets du **changement climatique** et **l’attractivité** de la Nouvelle-Aquitaine.

Axe opérationnel 1 : Garantir une gestion solidaire de la ressource en Eau et des milieux aquatiques associés en promouvant l’émergence et la mise en œuvre d’approches intégrées construites à l’échelle du bassin versant

Axe opérationnel 2 : Préserver et restaurer la fonctionnalité des écosystèmes aquatiques et des espèces associées

Axe opérationnel 3 : Préserver et restaurer les milieux aquatiques, un atout pour valoriser et développer les territoires

Orientation 4 : Développer et partager la connaissance

Cette orientation a pour objectif de **poursuivre les actions d’acquisition de connaissances** (agences, universitaire, associative,...) afin d’établir une base de connaissances partagées abordant les différentes facettes de la gestion de l’eau et des milieux aquatiques en Nouvelle-Aquitaine, en **s’appuyant** sur les acteurs existants et développant les liens entre Recherche et acteurs du territoire afin de faciliter les transferts de connaissance.

Axe opérationnel 1 : Développer la connaissance de l’état de la ressource en eau et des milieux aquatiques par l’acquisition de données et sa valorisation

Axe opérationnel 2 : Développer la connaissance par la recherche et étudier les conditions de notre résilience, nécessaire adaptation au changement climatique

Axe opérationnel 3 : Partager la connaissance par la formation, la mise en réseau des acteurs de l’eau et sa diffusion aux citoyens

42 actions proposées dans le cadre de la Stratégie Régionale de l'Eau

→ 26 s'inscrivent dans le cadre d'autres stratégies régionales ou règlements d'intervention (Recherche, Littoral, ENEDS, Biodiversité,...), conventions de partenariats ou cadres opérationnels déjà mis en œuvre ou en cours de finalisation.

→ 16 actions déclinées dans Règlement d'Intervention en faveur de l'eau en Nouvelle-Aquitaine

La Stratégie Régionale de l'Eau n'est pas une fin en soi à la concertation mise en œuvre et aux réflexions menées, mais un début...

→ Temps de partage et de discussion entre les acteurs régionaux, en bonne coordination avec l'Etat et les Agences de l'eau

→ suivi et évaluation de la stratégie mise en œuvre

→ propositions d'adaptations dans les priorités et interventions

RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



Règlement
d'intervention en
faveur de l'eau

L'accompagnement de la Région au titre de sa politique Eau conditionnée à :

- **Opération inscrite dans démarche de gestion intégrée de l'eau à échelle Bassin Versant**
 - SAGE
 - programmes opérationnels pluriannuels combinant stratégie de territoire et mise en œuvre de travaux associés
- **Mise en œuvre de projets à fort gain écologique** permettant de restaurer les milieux aquatiques et de limiter les impacts du changement climatique

La Région s'engage dans les démarches de contractualisation (Contrats Territoriaux,...) à l'échelle des bassins versants aux côtés des Agences de l'eau.

- **Taux d'intervention présenté = Max** (ajusté à l'instruction selon ambition et efficacité du projet, participation des autres financeurs et enveloppe budgétaire régionale)
- **Engagements financiers fonction des inscriptions budgétaires annuelles**
- **Aucune subvention inférieure à 1000 €** pour une bonne gestion des fonds publics
- **Taux de réalisation minimum de 60% du programme opérationnel prévisionnel annuel** (en cas de non atteinte, la Région se réserve le droit, sur la base d'un dialogue engagé avec le maître d'ouvrage de revoir le montant de son intervention)
- Dans chaque fiche – action du règlement : précision des **actions éligibles, bénéficiaires, conditions d'éligibilité et critères de priorisation**
- **Acteurs engagés dans la gestion intégrée de l'eau mais non éligibles** au règlement d'intervention (car soutenus dans le cadre de partenariats globaux spécifiques) : PNR, CEN, FDAAPPMA, Fédérations de chasse

Action 2B : Rétablir les continuités écologiques

CONTEXTE

- La poursuite de l'accompagnement des maîtres d'ouvrage dans l'aménagement des ouvrages transversaux constitue un enjeu important pour la Région Nouvelle-Aquitaine.
- d'autant plus important pour notre région qu'elle abrite encore une diversité de poissons migrateurs amphihalins et une petite faune patrimoniale dépendante pour partie de la continuité écologique.

ACTIONS ELIGIBLES

les travaux de restauration de la continuité écologique en privilégiant les actions de restauration pérennes, ou en accompagnant l'équipement d'ouvrages existant uniquement sur les axes prioritaires.

- Etudes technico-économiques d'aide à la décision (hors réglementaire) en privilégiant les études groupées par bassin ou linéaire,
- travaux nécessaires au rétablissement de la transparence piscicole et sédimentaire (effacement privilégié)
- Pour les étangs uniquement travaux d'effacement
- Frais de maîtrise d'œuvre (plafonnés à 8% du montant total des travaux)
- Exclusion des travaux de mise aux normes ou obligation réglementaire, ouvrages mis en demeure

- Taux d'aide max : 10% équipement, 30% effacement (aides publiques 80%, déplafonnement envisagé à titre exceptionnel pour opération d'effacement exemplaire)

→ Conditionné à axes migratoires liste 1 et 2, compatible avec continuités écologiques identifiées à l'échelon régional, engagement du porteur à entretien pérenne de

En vous remerciant de votre attention